Un Belge, Henri Pollet, ayant habité Roubaix pendant plusieurs années et expulsé de France à la suite d'une condamnation prononcée contre lui par le tribunal correctionnel de Lille est revenu hier à Roubaix, dans la maison habitée, rue de Toulouse, par sa femme et ses enfants et s'est livré sur ces derniers à de mauvais traitements qui ont de nouveau amené son arrestation.

Une fillette de la rue des Longues-Haies, Jeannette S...., âgée de 13 ans, a été arrêtée pour vol d'une somme d'argent commis chez une de ses voisines.

Un échange intéressant:

Il a été opéré par les gendarmes les belge et française, et porte sur une sage-femme nommée Joséphine Rodelet femme Cheval, de Bruxelles; inculpée d'avortements, elle a été remise par les gendarmes français.

L'autre se nomme Aimé Oger, directeur de la Banque de Paris, condamné à 13 mois de prison pour escroquerie et abus de confiance.

Dix expulsés ont été conduits, hier, à la la frontière belge.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

29 Janvier 1803. — M. Philippe-Ernest-Marie-Joseph Roussel, ancien prieur de l'abbaye de La Valleroy, au diocèse de Reims, est nommé curé de Roubaix, sa ville natale.

Th^re Leuridan.

— On annonce qu'à la suite de démarches de Mgr l'évêque d'Arras, l'église cathédrale de Notre-Dame de Saint-Omer vient d'être érigée en basilique.

— On a enterré, hier, la neuvième victime de la catastrophe de la fabrique de M. Lequien, arrivé, à Carvin, le 7 novembre dernier, Barré Emile. Les souffrances qu'il endurait étaient tellement vives, qu'on avait dû employer la camisole de force pour l'empêcher de se déchirer la peau. Déjà, depuis quelque temps, Barré avait perdu complètement la vue. Il était âgé de 24 ans.

— Dimanche matin, vers quatre heures, un commencement d'incendie s'est manifesté dans la fabrique de tulle de M. Jules Boulart, rue de la Rivière, à Saint-Pierre-lez-Calais. De prompts secours ont eu pour résultat d'étouffer les flammes presque à leur naissance; les dommages ne s'élèvent qu'à 30 fr.

La justice a fait arrêter Louis Louchet et Sophie Jackel, inculpés d'incendie volontaire Louis Louchet a fait des aveux. Il aurait, paraît-il, versé du pétrole sur divers objets.

— Il y a quelques jours, le sieur Longeard, cabaretier à Raucourt, commune peu distante du Quesnoy, était occupé à niveler une prairie, située près de la chaussée Brunehaut, lorsqu'en soulevant la terre avec sa bêche, il découvrit dans un tumulus formé de pierres et de cailloux, un vase renfermant cent quatre-vingts pièces de monnaies romaines à l'effigie de Trajan, Commode, Adrien, etc. — La plupart de ces pièces sont illisibles.

A environ cinquante centimètres, se trouvait un autre vase en terre cuite, contenant quelques tuiles de grande dimension.

Etat-Civil de Roubaix.

— Déclarations de naissances du 28 janvier. Louis Russchaert, rue de la Guinguette, cour Delattre, 34. — Oscar Chambois, rue de Beaurewaert, 1. —Louis Everharde, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 3. — Louis Prouvot, rue d'Inkermann, 71. — Jeanne Garbon, rue de l'Epeule, 188.

Déclarations de décès du 28 janvier. — Léonie Pysson, 1 mois, rue des Récollets, 23. — Désiré Lemonnier, 4 mois, rue de la Basse-Masure, 18. — Henriette Crombet, 76 ans, rentier, Grande-Rue prolongée, 231. — Jean-Baptiste Buns, 1 mois, rue d'Alma. — François Deswaef, 2 jours, rue de Magenta, 20.—Lucrèce Stoop, 60 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Alfred Moreau, 5 mois, rue Daubenton, 27. — Hayoit, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Jules Verbrugghe, 10 mois, rue de l'Hommelet, 112. — Vanneste, présenté sans vie, rue St-Laurent, cour Delattre.

Publications de mariages du 26 janvier. — Louis Castelain, 21 ans, employé de mairie, et Victorine Lecigne, 22 ans, couturière. — Louis Volcke, 23 ans, cordonnier, et Albine Nicolas, 24 ans, cuisinière. — Joseph Leconte, 26 ans, lamier, et Catherine Béra, 26 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Lepers, 25 ans, domestique, et Octavie Scherpereel, 27 ans, bonne. — Henri Deblockere, 27 ans, teinturier, et Pauline Trachez, 21 ans, dévideuse. — Emile Bargibant, 25 ans, employé de commerce, et Clara Plouvier, 29 ans, sans profession. — Pierre Lemoine, 29 ans, charbonnier, et Virginie Morel, 43 ans, ménagère. — Fernand Rouillard, 21 ans, rattacheur, et Augustine Mahu, 21 ans, tisserande. — Henri Pollet, 25 ans, tisserand, et Zélie Paux 21 ans, bobineuse. — François Bera, 29 ans, tisserand, et Octavie Cochie, 22 ans, dévideuse. — Constant Jacques, 42 ans, marchand-boucher, et Marie Honoré, 26 ans, sans profession. — Edouard Vandekerkhove, 28 ans, garçon-boulanger, et Marie Mansart, 18 ans, tailleuse. — Jean Deblander, 23 ans, chaudronnier, et Laure Germain, 21 ans, peigneuse. — Augustine Dejode, 21 ans, tisserand, et Ida Deschaeck, 20 ans, soigneuse.

État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 28 janvier. — Angèle Lebrun, Rue de Renaix.—Marie Casterman, rue de Gand.

Déclarations de décès du 28 janvier. — Eugénie Bonnier, 85 ans 10 mois, veuve de Pierre Deltour, rue des Orphelins. — Emile Caus, 10 mois, sentier de Roncq. — Charles Pollet, 44 ans, époux de Catherine Mouraux, Marlière.

Convois Funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le Jeudi 30 Janvier 1879, à 8 h. 1/2, à l'église St.-Eloi (Blanc-Seau), pour le repos de l'âme de Mademoiselle ELISE BUYCK, décédée à Roubaix, le 31 Décembre 1877, à l'âge de 10 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille de Dame Lucrèce STOOP, veuve de Monsieur Charles SEYNAVE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame LUCRÈCE STOOP, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1879, à l'âge de 60 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et vouloir bien assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Jeudi 30 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée rue Philippe-le-Bon, n° 9.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le Jeudi 30 Janvier 1879, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI SOREL, époux de Dame IRMA ROUTIER, décédé à Roubaix, le 27 Décembre 1878, dans sa 57e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Belgique

— Lundi matin, deux habitants de Kain, qui s'en revenaient de Pont-à-Chin, près de Tournai, voulurent, pour raccourcir leur chemin, traverser les prairies au hameau d'Ormont. Ces prairies sont couvertes de glaces, et l'endroit sur lequel ils s'aventuraient était précisément l'un de ces nombreux fossés qui traversent les prés en tous sens et qui sont formés par des affluents de l'Escaut.

La glace se brisa, et l'un de nos imprudents, le sieur Lamont, enfonça dans l'eau jusqu'au cou, tandis que l'autre, sous le poids duquel la glace avait également cédé y entrait jusqu'au ventre. Néanmoins, ce deanier, un garçon meunier du moulin d'Ormant, gardant son sang-froid, réussit à se tirer de là, et, tout aussitôt, procédant au sauvetage de son compagnon, il se dépouilla de tous ses vêtements, pantalon, capote, chemise, noua le tout en corde et jeta celle-ci à Lamont, qui ne pouvant se servir de ses mains, dont il s'accrochait à la glace, parvint à attraper un bout de la chemise avec les dents.

Aussitôt le garçon meunier tira à lui de toutes ses forces, lorsque la chemise, se déchirantt laissa retomber Lamont, qui disparut cette fois sous l'eau et se noya. Ce malheureux était marié et père de cinq enfants.

Quant au garçon meunier, il est retourné à peu près nu chez lui, grelottant et consterné par cette catastrophe.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 26 janvier 1879

Sommes versées par 203 déposants, dont 45 nouveaux, . Fr. 25,213 00
63 demandes en remboursement 12,436 15

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Louis Watine-Wattinne et Alfred Bourbier, directeurs.

FAITS DIVERS

— **Le crime d'Aubervilliers.** — Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un nouveau crime commis à Aubervilliers sur la personne d'une femme Ratillon, attaquée par deux individus, au moment où elle rentrait chez elle, rue Vivier.

Malgré la gravité de ses blessures, — deux coups de couteau dans la région du cœur, — Mme Batillon a pu donner à M. le commissaire de police de Pantin des explications quidonnent lieu de croire que ses agresseurs sont les mêmes auxquels on doit les crimes de Saint-Mandé.

En conséquence, M. Guillot, juge d'instruction, et Clément, commissaire aux délégations judiciaires, se sont rendus hier à Aubervilliers. Ils ont d'abord interrogé la victime, qui est soignée chez elle, rue Vivier, puis ils se sont transportés sur le théâtre de l'assassinat.

Plusieurs témoins, la plupart ouvriers de l'usine, ont été entendus; mais aucune déposition n'a donné de renseignements utiles.

Bien que les blessures ne paraissent pas mortelles, l'état de la blessée est grave, vu son âge. Mme Batillon a, en effet, soixante-huit ans.

L'enquête continue.

Mystère.—Les rumeurs les plus étranges circulèrent samedi matin dans le quartier des Halles, rue Française, à Paris.

M. X..., fabricant de pâtes alimentaires, avait été trouvé assassiné, disait-on, dans son cabinet de travail.

Un de ses commis l'avait trouvé renversé dans son fauteuil, un couteau enfoncé jusqu'au manche dans la région du cœur.

M. Dodiau, commissaire de police du quartier, amena un médecin qui constata que le blessé respirait encore, mais que dès qu'il aurait retiré l'arme, il rendrait le dernier soupir.

Le blessé avait les yeux ouverts et fixés sur le bureau où se se trouvaient plusieurs lettres.

Ces lettre étaient adressées à sa famille. Il y avait un testament instituant un ami légataire universel.

Dans l'une des lettres adressées à sa famille, M. V... dit qu'il se tue parce qu'il ne peut payer une traite de 19,000 francs devant échoir le lendemain lundi.

Mais, chose singulière, M. X... avait chez lui pour plus de 20,000 francs de titres au porteur.

Le médecin procéda à l'extraction du couteau et le blessé rendit le dernier soupir sans avoir pu prononcer une parole.

La famille arrivait en ce moment toute éplorée, et une scène dechirante eut lieu.

La veille, M. X... avait donné à plusieurs de ses amis un grand dîner.

— Un massacre de Peaux-Rouges à coups de carabines vient d'avoir lieu dans le Nes Braska, aux Etats-Unis. Cent quarante-neuf Indiens Cheynnes, dont cent femmes et enfant ayant refusé, à cause de température rigoureuse, de partir pour le teritoire indien conformément à la décision du département de l'intérieur, ont été emprisonnés dans le fort Robinson, et pour les contraindre à se soumettre à l'ordre qui leur était donné, on ne leur a fourni ni feu ni vivres.

Le 6 janvier, après trois jours de souffrances, les Peaux-Rouges se sont échappés en masse au milieu de la nuit en sautant par les fenêtres du fort; ils ont déchargé sur les sentinelles leurs fusils et leurs revolvers, puis ont pris leur course à travers la prairie couverte de neige. Deux des sentinelles ont été tuées.

Tous les soldats du poste se sont mis aussitôt à la poursuite des fugitifs et, tirant au hasard sur la bande, en ont tué plus de la moitié On croit qu'un grand nombre de ceux qui se sont échappés ont été blessés plus ou moins grièvement.

La peste en Europe — Une dépêche de l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg annonce qu'à Vatlianka il y a eu, le 8 et le 9 (vieux style), un cas chaque jour, d'épidémie suivi de mort. Depuis, il ne s'est manifesté aucun cas funeste. Dans les autres localités, il n'y a pas eu de nouveaux malades. L'épidémie diminue décidément d'intensité. Le cordon sanitaire vient d'être renforcé.

Le consul autrichien à Moscou démant le bruit d'après lequel une épidémie aurait éclaté à Russ (gouvernement de Moscou).

NOUVELLES DU MATIN

Le Maréchal et les Ministres

Paris, 6 h. 22 m.

Le bruit a couru à la Bourse que le Maréchal-Président avait refusé de signer divers décrets portant révocation de magistrats.

La situation semble grave; la Rente a baissé de cinquante centimes.

Versailles, 7 heures.

Les ministres se sont réunis cette après-midi à Versailles, sous la présidence de M. Dufaure, pour délibérer sur la situation.

La résistance du Maréchal

Paris, 28 janvier, soir.

Dans le conseil des ministres tenu ce matin, le Maréchal a signé le décret portant les modifications dans la magistrature, mais quand la question des grands commandemenis militaires fut soulevé, le Maréchal a déclaréqu'il ne pouvait pas accepter de pareilles résolutions, qu'il refusait de désorganiser l'armée et laisserait à d'autres une telle responsabilité.

Le Maréchal ayant dit cela a quitté la salle du conseil.

Paris, 28 janvier, soir.

Les ministres ont conféré dans la soirée avec les présidents et les membres influents des bureaux de la gauche de la Chambre et du Sénat auxquels ils ont exposé le refus du Maréchal de signer le décret des grands commandements militaires. Les sénateurs et les députés ont répondu que la majorité ne voudrait pas renverser le Maréchal, mais qu'elle accepterait sa démission.

Ils ont engagé les ministres à insister de nouveau auprès du Maréchal pour obtenir cette signature. Ils ont ajouté que, si le Maréchal persiste dans son refus, les ministres devront exposer la situation aux Chambres, après quoi ils démissionneront.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts, au Président de la République, relatif à la création d'une direction générale des cultes. — Décret y annexé.

Décret nommant le directeur général des cultes.

Décrets nommant un conseiller d'Etat honoraire, un conseiller d'Etat en service extraordinaire et un maître des requêtes au conseil d'Etat.

Décrets convoqaant les électeurs des cantons de Laguiole (Aveyron), de Saint-Girons (Ariège), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général ; — les électeurs des cantons de Briançon, de Chorges (Hautes-Alpes), de Bozouis, (Aveyron), de Sartène (Corse), d'Allègre (Haute-Loire), de Flogny (Yonne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement.

Décret étendant aux provenances de tous les pays atteints du phylloxera les prohibitions du décret du 19 août 1878.

Décision présidentielle nommant cinq nouveaux membres de la commission de la marine constituée le 18 mai 1818.

Nominations de percepteurs.

La Crise

« On lit dans le *Figaro:* La crise peut être considérée comme des plus graves, puisque la question qui est en jeu est une de celles qui touchent le plus au cœur le chef de l'Etat.

« L'après-midi d'hier s'est passé en pourparlers ; dans la soirée, M. Dufaure et M. Léon Say se sont rendus à l'Elysée, où ils sont restés fort tard.

« A l'heure où nous mettons sous presse, il nous est impossible de connaître les résultats de ce conciliabule de la dernière heure.

« D'autre part, les députés de la gauche, introuvables dans la plupart de leurs cercles habituels, étaientrassemblés dans des reunions particulières.

« Les négociations reprendront aujourd'hui, et Dieu veuille qu'elles aboutissent à un résultat pacifique! Car la tâche d'un nouveau président de la République serait écrasante, puisqu'il aurait pour mission de concilier l'élément civil et l'élément militaire aux prises, ce qui fut en tous temps la pierre d'achoppement des gouvernements démocratiques.

« S'il arrivait que les difficultés ne fussent pas aplanies, nous aurions peut-être, jeudi :

« 1° Une déclaration du ministère remettant ses pouvoirs au Parlement et affirmant qu'il lui est impossible de gouverner dans les conditons qui lui sont faites.

« 2° La démission du maréchal de Mac-Mahon.

« 3° La réunion des deux Chambres en Assemblée nationale ;

« 4° L'élection d'un nouveau président de la République, M. Jules Grévy, selon toutes prévisions.

« Sans compter l'imprévu,

« Quel horizon ! »

Voici comment se sont répartis entre les diverses séries les numéros de la Loterie nationale sortis aujourd'hui :

3e	36
2e	34
11e	33
5e	29
7e	26
1e	25
10e	25
8e	23
4e	20
12e	19
6e	17
9e	14
Total	300

Il est sorti 34 numéros ne comptant que cinq chiffres effectifs, c'est-à-dire formant un nombre au-dessous de 100,000.

Il en est sorti trois ne comptant que quatre chiffres, et un seul n'en comptant que trois.

Il n'en est sorti aucun comptant moins de trois chiffres.

Si l'on récapitule les tirages des trois premiers jours, c'est-à-dire des 900 premiers numéros, on voit que les numéros gagnants se sont répartis comme suit :

11e	102
3e	96
2e	85
1e	84
10e	78
12e	77
5e	76
4e	67
7e	65
6e	63
8e	57
9e	50
Total	900

Il est sorti 102 numéros ne comptant que cinq chiffres effectifs, quatorze n'en comptant que quatre, et deux n'en comptant que trois.

Il n'en est sorti aucun comptant moins de trois chiffres.

A travers l'« Officiel »

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts, au Président de la République, relative à la création d'une direction générale des cultes.

Dans son rapport, M. Bardoux demande la centralisation des services qui composent l'administration des cultes. Cette centralisation, qui n'existe plus depuis quelques années, « présenterait de sérieux avantages, car elle assurerait l'unité de vues dans l'expédition des affaires et la fixité de la jurisprudence administrative dans les questions où les lois de l'Etat sont intéressées.»

Ce rapport a reçu un accueil favorable du Président de la République qui a créé, par décret, en date du 27 janvier, une direction générale des cultes ressortissant au ministère de l'instruction publique des cultes et des Beaux-Arts.

M. Laferrière (Edouard), maître des requêtes, commissaire du Gouvernement au conseil d'Etat et au tribunal des conflits, est nommé directeur général des cultes.

M. Tardif, conseiller d'Etat en service extraordinaire, est nommé conseiller d'Etat honoraire.

M. Laferrière, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de l'administration des cultes, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Tardif, qui a été nommé conseiller d'Etat honoraire.

M. Dunoyer, ancien maître des requêtes, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, en remplacement de M. Laferrière, qui a été nommé directeur géuéral de l'administration des cultes.

La crise et la presse de gauche

Voici la conclusion d'un article de la *République française* relatif aux bruits qui ont couru hier d'un dissentiment entre le Cabinet et le Président de la République :

» Il est sans doute inutile d'insister, mais nous résumerons notre pensée en disant que, si l'on a cru tenter la menace d'une démission comme d'un épouvantail, on s'est singulièrement trompé. En l'état actuel, se sentant en possession d'institutions vigoureuses et puissantes, parfaitement maîtresse d'elle-même sous tous les rapports, la France ne désire ni ne craint un changement de personne à la tête du gouvernement; la France s'étonne d'une seule chose ; c'est de n'être point obéie comme elle devrait l'être; et la prolongation d'une résistance inconstitutionnelle à ses volontés est précisément ce qu'elle est le moins disposée à tolérer bien longtemps.

»Les députés, comme les nouveaux sénateurs, le savent et ils ne peuvent manquer de mettre les ministres en demeure d'avoir raison de ces résistances, si elles se perpétuent, ou de laisser la place à d'autres. »

On lit dans le *XIXe Siècle*.

« Nous apprenons au moment de mettre sous presse que l'entrevue annoncée entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Dufaure a eu lieu hier soir. Le président du Conseil a très-respectueusement et très-fermement exposé à M. le président de la République les conséquences que son refus de signer entraînerait. M. de Mac-Mahon a néanmoins déclaré qu'il persistait dans sa résolution et que rien ne l'en ferait départir. »

Nouvelles parlementaires.

Il y a eu hier réunion de la commission du budget pour l'exercice 1879, sous la présidence de M. Gambetta.

L'objet de la réunion était d'examiner les divers projets qui, dans le cours de la dernière session, ont été renvoyés par la Chambre à cette commission, et sur lesquels il restait encore des résolutions à prendre. Parmi eux figurait le projet relatif aux receveurs percepteurs de la ville de Paris. La commission a approuvé le rapport présenté sur cette question par M. Wilson ; il conclut à l'abrogation de la loi de finances du 20 novembre 1872, qui avait réduit le nombre de ces percepteurs à vingt, un par arrondissement, et fixé ce nombre pour l'avenir à 36.

M. Spuller doit, à une prochaine séance, déposer un rapport sur les travaux de reconstruction partielle qu'exige l'hôtel de l'ambassade française à Berlin.

M. Croust a présenté quelques observations sur un crédit relatif au transfert, du Louvre au Palais-Royal, du dépôt des objets reçus par la direction des Beaux-Arts pour souscriptions aux œuvres d'art. Il a été décidé que MM. Oadaud et Varambon se joindraient à lui pour rechercher si, dans les bâtiments du Palais-Royal, on ne pourrait loger le dépôt sans avoir à effectuer toutes les dépenses projetées.

Le même journal dit que la création d'un troisième sous-secrétariat au ministère des finances paraît décidée.

M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, serait appelé à ce poste. Il réunirait dans ses attributions les fonctions des deux directeurs généraux des douanes et des contributions indirectes.

MM. Ainé et Audilert seraient mis tous deux à la retraite.

Le *XIX Siècle* affirme que la révocation de M. Andral, vice-président du conseil d'Etat, est chose faite.

D'après le même journal, le ministre de l'instruction publique aurait l'intention de supprimer du prochain budjet les crédits affectés aux facultés de théologie, sauf en ce qui conserne la faculté de Paris.

M. Leroyer, vice-président du Sénat, M. Bérenger, sénateur et MM. Bétoland et Allou, auxquels avaient été offert le paste de procureur général près la cour de cassation, ont tous décliné cette offre.

Le *Soleil* assure que c'est définitivement M. Ballot-Beaupré, actuellement procureur général à Nancy, qui est nommé à Paris, en remplacement de M. Ingarde de Leffemberg.

Petite Bourse du 28 janvier

3 0/0, 7655, 7665. — Amortissable, 7917 1/2, 79 fr. offert puis 79,17 1/2. — 5 0/0, 11353 3/4, 72 1/2, 50. — Italien, 7395, 74 fr. — Turc, 1130, 1135. — Egypte, 6 0/0, 26625, 26687 1/2. — Florin, 64 1/16. — Russe, 84 9/16, 11/16.— Hongrois, 70 13/16. — Extérieure, 13 9/16 5/8.

Marché agité, affaires actives.

Dépêches Télégraphiques

Mort d'un cardinal

Rome, 28 janvier.

Le cardinal Antonucci, archevêque d'Ancône, est mort.

Le Parlement allemand

Berlin, 28 janvier.

Le *Moniteur officiel de l'Empire* publie un décret impérial qui convoque le Parlement allemand pour le 12 février.

La peste noire

La commission chargée d'indiquer les mesures de précaution contre la propagations de la peste de Russie, proposera au gouvernement d'envoyer un commissaire en Russie. Ensuite, la commission proposera de prendre à l'égard de l'importation de certaines provenances de Russie, les mêmes mesures que celles qui ont été adoptées par la commission autrichienne.

D'après la *Gazette nationale*, M. Finkelbourg a fait part à la commission que les nouvelles d'une propagation de l'épidémie au-delà de son foyer primitif ne se sont pas confirmées jusqu'ici a en juger par les rapports officiels, et a dit que l'isolement des localités infectées, par un double cordon sanitaire, avait été effectué.

La Pomerania

Hambourg, 28 janvier.

Les débats devant l'office maritime, à propos de la *Pomerania*, se sont terminés aujourd'hui.

Le capitaine Pritchard avait déclaré, devant le consul-général d'Allemagne à Londres, qu'il ne pouvait quitter son navire et qu'il lui était, par conséquent, impossible de paraître comme témoin à Hambourg. La suite des débats n'a rien révélé de nouveau de quelque importance.

Le commissaire impérial a conclu qu'il plaise au tribunal de déclarer le capitaine et les officiers de la *Pomerania* non coupables de la collision, mais de signifier qu'il sera bon, à l'avenir, d'éviter de laisser ouvertes, sans nécessité urgente, les soutes à charbon vides.

Le traité franco-autrichien

Pesth, 28 janvier.

La Chambre des députés a adopté, à l'unanimité, après un court débat, la convention commerciale conclue avec la France.

Calcutta, 28 janvier.

Les hostilités entre la tribu des Ghilzais et les troupes d'Yacoub Mhan continuent. L'autorité de ce dernier, en dehors de Caboul, est entièrement méconnue.

On assure que Shere-Ali serait à Mazanisharih. La tribu des Ghundzais a fait sa soumission aux autorités anglaises.

Madrid 28 janvier.

On mande de Vigo que 50 navires marchands ou autres sont réfugiés dans la baie.

DERNIÈRE HEURE

Les Ministres et le Maréchal

Paris, 29 janvier.

M. Dufaure est allé, ce matin, à 9 h. 1/2, à l'Elysée pour conférer avec le Maréchal de Mac-Mahon.

On ne connait pas encore les résultats de cette entrevue, mais on croit que le Maréchal se maintient toujours dans les mêmes résolutions.

Le Conseil des ministres se réunira de nouveau demain à Versailles, avant les séances de la Chambre et du Sénat pour délibérer sur la situation.

Le Maréchal et Mgr Freppel

Le bruit tendant à faire croire que l'attitude énergique prise par le Président de la République aurait eu pour cause une lettre de Mgr Freppel, évêque d'Angers, est complètement démenti.

Le Maréchal n'a reçu aucune lettre de ce prélat.

Avertissements météorologique

Paris, 29 janvier, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre, Biarritz, 760 ; Cherbourg, Besançon, Nice 765, Dunkerque, 769. Le baromètre baisse, principalement en Gasconne. Vent d'entre Nord et Est. Temps au froid.

Situation à Lille, le 29 janvier 1879. — Baromètre : *Beau temps.* Temps brumeux et à la neige. Vent S.-O. Thermomètre, 8 h. matin, plus 1 3/10 ; 10 h. plus 2 3/0 ; midi, plus 3 1/10; 2 h. plus 1 2/10..

COMMERCE

Marché de Courtrai du 27 janv.

Prix par hectolitre : Froment blanc, »» »» »» »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, »» »» »» »»; Avoine, »» »» »» »». Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 9 »» 11 50; Pommes de terre rouges 10 »» 12 50; Beurre par 1/2 kil. 1 45 2 73; Œufs, par 25, 1 92 2 64.

Huiles, graines et tourteaux

Huile de colza, les 100 kilos, 71 »» 72 »»; Huile de lin, les 100 kilos, 57 »» 59 »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., »» »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, »» »» »» »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 50 19 »»; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 22 »» 26 »»; Tourteaux de chanvre, »» »» »» »».

Observations : Huile de colza : Sur les trois premiers mois, demandée, 73 fr. — Huile de lin : Demandée. — Graine de colza: Calme. — Graine de lin : Calme. — Tourteaux: Calmes.

BERGUES, marché aux porcs du 27 janv. 183 porcs.— Prix moyen du kil., 0 fr. 87 Poids moyen, 130 kil.

Correspondance financière de la Banque nationale (capital 4,000,000) propriétaire du journal la « Bourse » 11, rue Lepeletier, Paris.

Bourse du 28 Janvier 1879.

Des nouvelles politiques assez graves ont pris une consistance assez grande pour motiver une réaction importante sur les rentes françaises. Ce mouvement de baisse a encore été exagéré par suite de la position de place à la veille d'une reponse des primes.

Le 3 % finit à 76.65 ; le 5 % à 113.45 et l'amortissable est tombé à 79.20. Les motifs de la baisse étant du ressort de la politique intérieure, les rentes seules ont été affectées.

Les fonds étrangers sont très-fermes.

Renseignements. — *Houillières de Ferfay.*—L'exercice 1877-78 s'étant soldé par une perte de 500.000 fr., le capital de la société de Crédit constituée pour venir en aide à la compagnie houillère, se trouve réduit à 200.000 fr. environ. Pour se procurer de l'argent, celle-ci devra donc émettre les obligations qui avaient été retirées de la circulation.

Société des ports de Brest. — Les créanciers vérifiés et affirmés peuvent se présenter, de 3 heures à 5 heures, chez M. Beaufour, Syndic, rue du Château-d'Eau, 53, pour toucher un dividende de 5 fr, 17 p. 0/0, unique répartition.

CHEMIN DE FER FUNICULAIRE DU VÉSUVE

CONCESSION DE 30 ANS
donnée par le Gouvernement Royal d'Italie.

ÉMISSION

de 2,000 Actions de 500 Fr.

Payables : En souscrivant **250** f. } Total
— A la répartition **250** » } **500** fr.

EXPOSÉ :

La Cie s'est prémunie contre toutes les éventualités, en traitant à forfait pour la construction, le matériel et l'établissement complet de la ligne, ainsi qu'en stipulant de la part du concessionnaire une garantie de recettes qui assure pendant les 3 premières années un revenu minimum de **10 pour cent** environ, moyennant l'abandon audit concessionnaire d'un tiers dans le surplus des bénéfices pendant la même durée.

Ces bénéfices, évalués d'après les statistiques les plus précises, permettent de compter sur un revenu net de **15** à **20 pour cent**. Toutes les entreprises analogues donnent des résultats avantageux.

Les actions du Chemin du Righi, quoique la ligne ne fonctionne que pendant 4 à 5 mois de l'année, valent 700 francs; celles de Lyon à la Croix-Rousse valent 780 francs.

Il y a donc tout lieu de prévoir qu'une plus-value analogue et même supérieure profitera aux actions du Chemin du Vésuve, vu que la ligne pouvant fonctionner régulièrement toute l'année, elles sont placées dans des conditions infiniment plus favorables que la première de ces deux Compagnies. L'exploitation régulière de la ligne commencera en mai 1879.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le Prince H. de Piedmonte, Grand Cordon de la Couronne d'Italie, sénateur du royaume, Président;
le Duc A. Galdo;
le Marquis C. de Curtis;
le commandeur Ed. d'Amico, député, administrateur de la Banque Générale de Rome;
Émile Gallet, O ✻, ancien Payeur en chef aux armées;
Ed. Armand Roux, ✻, officier supérieur en retraite;
E. Spiller, Propriétaire.

ON SOUSCRIT :

du 29 Janvier au 1er Février inclusivement

A Naples : A la Banque Napolitaine;
A Turin : Chez MM. U Geisser et Cie;
A Lugano : A la Banque Suisse Italienne;
A Rome, Florence et Milan : Chez M. E.-E. Oblieghf.
Et dans les autres villes d'Italie : Chez les principaux banquiers.

La BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT s'étant réservé un certain nombre d'ACTIONS irréductibles, les met à la disposition des souscripteurs qui lui en feront la demande en temps utile.

S'ADRESSER : A PARIS, 7, RUE LAFAYETTE
et aux **succursales de la Banque Générale de Crédit** dans les départements. 17868—1848

Nous devons à la vérité de constater que tous les médecins qui ont prescrit à leur malades, les **Cigarettes indiennes de Grimault et Cie**, sont unanimes à déclarer que l'effet de ce médicament est merveilleux contre l'*asthme*, l'*oppression*, les *catarrhes*, l'*inflammation des muqueuses*, du *nez*, du *palais* et des *bronches*.

Extrait de la *Gazette médicale* de Vienne (Autriche.) 17883

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
EN FORMATION DES

MINES D'ARGENT

ET FONDERIES DE BINGHAM

CAPITAL : 17,000,000 de FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
AUX
34,000 Actions de 500 Francs
FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mis de Banneville, G. O. ✻, Ancien Ministre.
M. Buchot ✻, administrat. de la Société d'ass. La Foncière.
M. Dommartin ✻, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.
M. Lemoine, ingénieur, Administrateur du Crédit Mobilier.
M. le Cte de Maugny ✻, ancien chargé d'Aff de France.
M. Outhey, C. ✻, administrateur des mines du Laurium
M. Ch. Rugel, banquier.
M. le Cte de Vassal-Montviel.
M. Welche, C, ✻, ancien ministre.

EXPOSÉ :

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de **Old Telegraph** (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de **346,500 francs par mois**. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS :

En souscrivant. . . 250 fr. } **500 fr.**
Le 22 février. . . . 250 fr. }

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE

Jeudi 6 & vendredi 7 février

A PARIS, à la Société anonyme de *Crédit mobilier*, 15, place Vendôme ;
EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.

On peut se procurer au Crédit Mobilier tous les rapports, prospectus et statuts.

17876—1853

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux « *obtiennent mille guérisons par an.* » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chûtes de cheveux, etc. Consultations à Paris, rue Rivoli, 30, où l'on doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôt des Eaux et Pommades Mahon à Roubaix, pharmacie Couvreur, rue Neuve, 20.
Eau 2 fr. Pommade 3 fr.

Santé et énergie à tous rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE

Du Barry, de Londres
32 ANS DE SUCCÈS.

La Revalescière guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, congestions hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités pituites, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insoumies, fluxions de poitrine chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (contomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et eauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelles rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exiger la marque de fabrique « Revalescière Du Bary. »

Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart, de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc. Voici quelques-uns des cures.

Cure N° 75.124. M. et Mme Lé